

JS.

- Permanence du 19.11.2018 de 9h00 à 12h00 :

pas d'observation lors de cette permanence

le 19.11.18. à 12<sup>es</sup>

JS.

- Permanence du 27.11.2018 de 14h00 à 17h00 :

- M. Louis Nozzi

2, rue Cézanne Les Rochels  
13790 PERNIER

Preuve en main propre comme + Photos  
problématique sécurité des accès

R. Hubert GREFFE - Prd<sup>r</sup> Assoc Les Rochels  
Prise de contact

Remarque sur un point technique sur la prise en compte dans le  
projet des nombreuses observations & recommandations formulées  
par les P.P.A. : vigilance de la main ?

Veuillez déposer une note ultérieurement

H. Greffe

Annexe 1 = Courrier remis lors permanence du 27.11.2018.

**Louis NOZZI**

Conseiller Municipal  
Les Michels PEYNIER

**OBSERVATIONS à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur au sujet du  
Permis d'Aménager de la Treille / La Corneirelle.**

« Qui ne dit mot consens »..... « Qui facet consentie videtur ».....

C'est avec ce proverbe du Pape Boniface que la dernière mouture du PLU de Peynier a été validé sans réserves en 2016.... l'idée étant que puisque 98,05% de la population ne s'est pas déplacée pour l'enquête publique elle est bien sûr favorable au PLU de la commune ? Faut-il alors espérer qu'une majorité de la population se déplace ? Je n'y crois guère... ! On peut imaginer alors sans risque de se tromper l'issue des conclusions de la présente enquête concernant le permis d'aménager de la Treille...

Si dans la perspective de combler le besoin de logement accessible à tous, la vente de quelques parcelles est probablement nécessaire (à hauteur de l'extinction de la dette), je considère qu'il n'est pas dans les attributions d'une commune de se fixer comme objectif la réalisation de plus-values foncières... Pour ce faire nous assistons à un projet d'urbanisation soutenu de ce secteur qui se fait au détriment de l'attractivité du village (effet centrifuge vers la périphérie) et au prix d'une atteinte certaine au cadre de vie des riverains.

S'agissant de la question (négligée) des accès à cette zone d'attractivité, j'attire votre attention sur les risques considérables au regard de la sécurité des personnes (piétons, cyclistes, parents avec poussettes ou enfants en bas âge...) qui voudraient se rendre sur le rond-point de la D6 en partant des Michels. Les habitants du Hameau ou du Domaine comprendront très facilement mon propos. En effet, la départementale D56C étant dépourvue sur toute sa longueur du moindre « espace de survie » sur une grande partie les glissières de sécurité installées ne laissant aucune échappatoire possible au piéton qui se hasarderait à vouloir se rendre à pied sur zone. Tout ceci bien sûr dans une perspective d'intensification considérable de la circulation automobile (et des autobus...) En conséquence je vous demande instamment d'exiger la réalisation préalable d'un espace de circulation sécurisé pour les piétons et cyclistes sous la forme de passerelles bois en bordure extérieure de la route.

Afin d'être concret et factuel je joins à mon courrier quelques photos de ce type de réalisation. Par ailleurs je vous invite à vous rendre sur place afin de vous rendre compte par vous vous-même du risque engendré.

Je terminerai mon propos, comme je l'ai commencé par un adage juridique bien connu :  
« Qui crée le risque doit le supporter »

En l'espèce, le prévenir, ce qui aura pour effet d'améliorer ainsi la mobilité.

Je vous prie de recevoir Madame le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Louis NOZZI







